



Opinion | Le bonus réparation textile est-il vraiment la priorité ?

Afin de lutter contre le gaspillage, le gouvernement a annoncé la création à l'automne du bonus réparation textile, une aide financière pour réparer les vêtements abîmés. Sous forme de parabole, Frédéric Douet revient sur les longs débats autour de cette remise et dénonce le poids que cette mesure aura sur le secteur du textile.



Le bonus réparation textile sera financé par les industriels du secteur via un fonds de 150 millions d'euros pour 2023-2028. (Getty Images)

Par **Frederic Douet** (professeur de droit fiscal à l'université Rouen-Normandie)

Publié le 7 août 2023 à 8:52

Il y a longtemps dans une galaxie lointaine, très lointaine, une grande et belle Nation bien décidée à faire le bien de ses citoyens décida d'accorder à ceux-ci un bonus réparation textile. L'idée partait d'une bonne intention dans un pays où [les habitants jetaient 700.000 tonnes de vêtements par an](#). Comme bien souvent les choses se compliquèrent lorsqu'il fallut passer de la théorie à la pratique.

Après de longues et intenses séances de cogitation, les technocrates du ministère des petits gestes du quotidien parvinrent à [établir une nomenclature](#) : 6 euros pour la

réparation d'une couture défectueuse sur un vêtement non doublé, 7 euros pour réparer un trou, un accroc ou une déchirure sur un vêtement ou refaire un talon, 8 euros pour recoller une semelle, 8 à 15 euros pour la réparation d'un zip, 10 à 25 euros pour raccommoder une doublure et jusqu'à 25 euros pour le ressemelage d'une chaussure en cuir. C'était du bel ouvrage dont ils pouvaient être fiers. Ce coup de génie allait à n'en pas douter faire passer la ministre à la postérité.

De quelques lignes à dix pages

Les représentants du parti travailliste firent aussitôt remarquer qu'il était injuste que le montant du bonus ne soit pas modulé en fonction du revenu fiscal de référence. D'autres estimèrent que les membres de certaines professions méritaient un bonus supplémentaire dans la mesure où, comme dans le secteur du bâtiment, leurs vêtements s'usaient plus rapidement.

De leur côté, les fabricants de chaussettes s'émurent du fait que rien n'avait été prévu pour leur reprise. D'autres encore firent valoir que le bonus ne devait pas être accordé aux possesseurs de vêtements et chaussures de luxe.

Les représentants de l'industrie du textile, [déjà fort mal-en-point](#), soulignèrent que le montant du bonus pouvait être supérieur au prix d'achat de certains vêtements à bas coûts importés et que les produits démodés méritaient un bonus majoré afin d'éviter qu'ils soient jetés. Après une grande concertation citoyenne destinée à synthétiser ces doléances et biens d'autres encore, la nomenclature passa de quelques lignes à plusieurs dizaines de pages librement consultables sur un bulletin officiel en ligne.

Remplir un formulaire

Vint ensuite la question de la fraude au bonus réparation textile. Là encore, le ministère des petits gestes du quotidien avait tout prévu. Seules ouvraient droit au bonus les réparations - et non les retouches (ajustement de la taille) - effectuées chez des professionnels ayant obtenu à l'issue d'une formation de vingt heures un label délivré par un organisme certificateur.

Dans la République du formulaire Cerfa, l'octroi du bonus était subordonné dans un premier temps à l'envoi préalable d'un formulaire devant être accompagné de photos des vêtements ou chaussures à réparer, l'organisme chargé de traiter le dossier disposait de sept jours ouvrés pour se prononcer sur l'éligibilité, délai qui passait à dix jours lorsqu'il s'agissait de savoir si le vêtement était ou non passé de mode.

Les membres de l'organisme en vinrent ainsi à se faire les arbitres des élégances. Dans un second temps, le couturier ou le cordonnier devait envoyer un second formulaire Cerfa auquel devaient être jointes des photos du vêtement ou des chaussures après réparation.

Textile ou IA

Au bout d'un certain moment certains suggèrent de s'interroger sur le coût du bonus réparation textile. La question occupa toute la puissance de calcul du ministère pendant plusieurs semaines. Le montant fut révélé après moult calibrages savants : 154 millions d'euros sur la période 2023-2028.

Les citoyens pouvaient toutefois être rassurés, le bonus réparation textile était bien évidemment gratuit, enfin pas pour tout le monde dans une Nation où la solution à toutes les questions passait par la création d'une nouvelle contribution, en l'occurrence un impôt de production pesant sur [les industriels du secteur](#) . Cet impôt fut bien évidemment répercuté sur leurs produits, plombant ainsi davantage leur compétitivité.

Ce beau et grand pays relevait ainsi les défis qu'il méritait alors que d'autres préféraient se concentrer sur le record de stockage d'énergie avec une batterie au lithium, le plus puissant ordinateur quantique, la génération de texte par intelligence artificielle ou encore le carburant de synthèse.

Frédéric Douet, *professeur à l'université Rouen-Normandie, membre du Conseil des prélèvements obligatoires.*